Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1461

Rubrik: Dossier de l'édito

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Faux arguments et vrai débat

Oui à l'Europe, bien sûr. Mais non aux débats biaisés. Les partisans de l'initiative ont opportunément démonté les faux arguments de Pascal Couchepin sur le calendrier de l'adhésion. Mais on peut souhaiter que les initiants parlent vrai: la marge de négociation pour une adhésion est très faible. La Suisse ne peut imaginer être membre tout en conservant son «Sonderfall».

CHAPEAU À ROGER Nordmann et à ses camarades du comité «Oui à l'Europe». Avec l'aide d'un ancien chef de la diplomatie commerciale suisse, ils ont démonté le principal argument avancé par le Conseil fédéral pour rejeter l'initiative. Si le oui l'emporte le 4 mars prochain, le peuple ne sera pas mûr pour un vote sur l'adhésion qui pourrait intervenir dans trois ans, affirme Pascal Couchepin. C'est largement inexact. S'il l'on additionne le temps nécessaire à l'établissement d'un mandat de négociation, les négociations elles-mêmes, l'adaptation des lois suisses et la ratification parlementaire du paquet, le vote du peuple suisse aurait lieu dans quatre ou six ans et l'adhésion ne sera effective qu'entre 2007 et 2010. Le Conseil fédéral ne se grandit pas en biaisant la réalité. On sait d'ailleurs qu'il est passé maître dans les mesures dilatoires pour prolonger les délais et adapter le calendrier aux nécessités politiques.

Les initiants ont le beau rôle lorsqu'ils jouent les «Monsieur Propre». Mais qu'il nous soit permis de leur demander d'adopter, dans leurs arguments, la rigueur qu'ils exigent du gouvernement. Pour rassurer les indécis, ils répètent qu'il y a une grande différence entre négocier et adhérer. Mais ils savent pertinemment que le contenu négociable est très étroit. L'essentiel de l'acquis communautaire est impératif pour tous. C'est le cas notamment pour la libre circulation des personnes, sujet sensible entre tous. Les négociations bilatérales ont obtenu des clauses échappatoires auxquelles la Suisse devrait évidemment renoncer. C'est le cas aussi de l'alignement sur le taux européen de la TVA. Le texte de l'initiative demande en outre que les négociateurs préservent les «valeurs fondamentales de la démocratie et du fédéralisme». Or il est exclu que Bruxelles modifie ses procédures de décision pour s'adapter au système helvétique. C'est à la Suisse, et à elle seule, qu'appartient la retouche de ses institutions.

L'enjeu du scrutin de mars prochain doit être clairement posé. Nous voterons pour le repli ou la participation à une Europe de la paix. L'enjeu est noble. Les arguments des uns ou des autres ne doivent pas polluer ce vrai débat. *at*

DOSSIER DE L'ÉDITO

Les points de TVA

Pascal Couchepin, dans une interview à la *NZZ,* (30.01.2001), a fait lui-même le décompte. En résumé.

Minimum obligatoire européen	15,0%
Position de départ, taux actuel	7,6%
Marge à disposition	7,4%
Affecté au financement des assurances sociales	2,5%
Financement des fonds de cohésion européens	1,5%
Solde pour allégement des prélèvements obligatoires	3,7%

Prélèvements obligatoires

Si l'on estime à 2 mia un point de TVA, l'adhésion à l'UE entraînera, une fois déduits les allégements envisageables, une augmentation des prélèvements obligatoires de 8 mia. Certes cette augmentation sera affectée pour plus de la moitié à nos besoins sociaux intérieurs, inéluctables en raison de la démographie. Mais les partis de droite qui ont fait de la stabilisation de la quote-part un point de doctrine devraient la réviser. Plus vite ils le diront, mieux ça vaudra.

Répartition de la charge

L'IFD produit quelque 10 mia. Si les allégements étaient entièrement affectés à cet impôt, il serait réduit de plus des deux tiers. Pour beaucoup, le cadeau serait somptueux. En revanche l'ensemble de la population verrait sa charge de consommation augmentée de 15 milliards. Si cette augmentation est répercutée sur les prix, elle sera allégée dans la mesure où les salaires, les rentes ou les revenus sont indexés. Quand ce ne sera pas le cas, la charge sera d'autant plus lourde. D'où la nécessité impérative de trouver une solution sociale. *ag*